



DÉCISION N° 000850 /2026/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/nmbb du 18 AOUT 2026
portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000094/AONO
/MINEE/CIPM/2026 du 10 juillet 2026 pour les travaux d'électrification des nouveaux sites de
LOGEMENT de la localité de MVOMEKA'A, dans l'Arrondissement de MEYOMESSALA, Département
du Dja et Lobo, Région du Sud (en Procédure d'Urgence), Financement : FDSE exercice 2026.

LE MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE,

Vu la constitution ;
Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Vu les Décrets n° 2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du
gouvernement ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB/ du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés
Publics ;
Vu la circulaire N°0000014/C/MINMAP/CAB/ du 23 Juillet 2025 relative aux modalités de constitution de
consignation de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les
Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'exécution des lois
de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour
l'exercice 2026 ;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°000000094/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 10 juillet
2026;
Considérant le procès-verbal N°00000080/L/MINEE/CIPM/2026 du 13 août 2026 de la commission Interne
de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Considérant le communiqué portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°000000094/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 10 juillet 2026.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres
National Ouvert N°000000094/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 10 juillet 2026.

Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
MODESAR INTERNATIONAL COMPANY LTD	209 834 268	06 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP
- CIPM/MINEE
- ARMP
- ARCHIVES/CHRONO.

**Le Ministre de l'Eau et de l'Energie
(MAÎTRE D'OUVRAGE)**



G. Doucoure
Edouard Essomba Gaston